



PROJET EDUCATIF

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

« RIBAMBELLE »

2012-2015

PROJET EDUCATIF

1. Vocation de l'accueil de loisirs

Les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du monde professionnel, de l'organisation de la semaine scolaire rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire.

Notre accueil de loisirs est une structure municipale d'accompagnement et d'encadrement d'enfants conçue dans le respect de la laïcité, de la Convention des Droits de l'Enfant et en réponse à un besoin de la population locale.

C'est à la fois :

- un lieu collectif qui favorise la socialisation,
- un lieu éducatif qui participe au développement de l'enfant,
- un lieu ouvert qui permet un enrichissement culturel et social.

Dans la mesure du possible, les enfants atteints de troubles de santé ou porteurs de handicap seront accueillis après étude et élaboration avec les équipes pédagogiques d'un projet d'accueil individualisé. Cette démarche citoyenne permet un enrichissement personnel par le respect d'autrui, l'acceptation de la différence, l'entraide et la lutte contre l'exclusion.

2. Objectifs éducatifs de l'Accueil de Loisirs

- Favoriser l'accès des enfants à des loisirs éducatifs variés et de qualité
 - créer des conditions d'accueil et d'animation adaptées à la participation d'enfants d'âges différents,
 - développer des activités porteuses de plaisir et de relation,
 - proposer des activités dans une démarche de projet (l'activité est un moyen, pas une finalité),
 - s'appuyer sur les différentes ressources locales d'animation,
 - faciliter la découverte de l'environnement de l'enfant, son quartier, sa commune,

- respecter les rythmes de vie de l'enfant en laissant une place au repos et à la détente,
 - prendre en compte les notions de motivation, envie et plaisir,
 - encourager la découverte et la pratique de diverses activités (manuelles, artistiques, culturelles, d'expression, sportives, scientifiques,...) autour de thèmes variés (connaissance du monde, solidarité, environnement,...).
- Permettre aux enfants d'acquérir des notions de créativité, d'autonomie, mais aussi de vie sociale et de citoyenneté
 - privilégier les activités contribuant à la fois à l'épanouissement personnel et au bien-vivre collectif,
 - instaurer des relations enfants-enfants et enfants-adultes favorisant le respect mutuel et la construction de la personnalité,
 - axer la démarche éducative sur les codes de la politesse et du savoir-vivre ensemble, la reconnaissance du droit à la différence,
 - développer des actions à caractère interculturel et intergénérationnel,
 - laisser à l'enfant la possibilité de faire des choix, de donner son avis et de faire des propositions,
 - favoriser la progression de l'enfant en valorisant ses réalisations,
 - permettre l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap, physique ou mental, pour faire écho à la loi sur l'intégration en vigueur dans les écoles publiques et développer dès le plus jeune âge les notions de tolérance, d'entraide, de solidarité, notions d'apprentissage à une vie sociale la plus harmonieuse possible.
- Soutenir la relation avec les familles
 - privilégier l'importance de l'accueil au début et à la fin de la journée,
 - informer les parents des objectifs et des activités développés,
 - inciter les parents à s'investir dans des actions,
 - proposer des temps d'animation réunissant les familles.
 - Consulter les parents et les enfants sur le fonctionnement et les activités proposées.

3. Moyens mis à disposition

La structure, habilitée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, fonctionne le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires.

Nous bénéficions du soutien de différents partenaires (CAF, MSA, Conseil Général, Centre de Loisirs Enfance Jeunesse19,...).

Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur.

L'équipe pédagogique comprend 2 directrices (BAFD), et des animatrices diplômées (BAFA, CAP petite enfance).

Pour pallier les congés des personnels titulaires, des animateurs et aide-animateurs sont recrutés pendant les vacances d'été.

Les enfants sont accueillis sur un site à proximité immédiate des locaux scolaires, qui comprend :

- un parc aménagé avec pelouse, jeux collectifs d'extérieur, bacs à sable, jardin potager,
- un bâtiment principal sur trois étages : cuisine et salle à manger, grande salle d'activités, salle de repos ou détente,
- un bâtiment pré-fabriqués permettant d'autres activités.

En 2010 et 2011, la municipalité a créé deux nouveaux équipements venant compléter la liste des divers services publics mis à disposition de la population et dont l'ALSH peut profiter pleinement :

- La micro- crèche POM D'API qui accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans avec laquelle des échanges sont à envisager en vue de faciliter l'adaptation des enfants principalement lors de l'entrée à l'école maternelle
- La médiathèque de Seilhac, non seulement dotée d'un important fond de documents pour enfants, mais surtout offrant de nombreuses animations à destination des enfants, effectuées par du personnel qualifié.

Ces services sont à considérer comme un enrichissement et une nouvelle ouverture d'esprit vers la culture et le monde extérieur pour des enfants de toute origine familiale et sociale.

Nous pouvons accueillir jusqu'à 60 enfants de 3 à 12 ans sous la responsabilité de 15 adultes au maximum. L'objectif de l'équipe municipale étant de favoriser un brassage social et une ouverture aux enfants d'origines socio-économiques diverses, une modulation des tarifs est appliquée en fonction des revenus des familles.

Le budget de fonctionnement vise à permettre d'offrir des prestations de qualité, tant pour la restauration que pour l'animation, tout en responsabilisant au maximum l'équipe pédagogique quant à la maîtrise des dépenses.



REGLEMENT ACCUEIL DE LOISIRS

RIBAMBELLE

Chemin du Bois de l'Arche 19700 SEILHAC

Le règlement suivant s'applique le mercredi, ainsi que pendant les petites et grandes vacances.

- ❖ La fréquentation du Centre nécessite une inscription préalable.
- ❖ Une fiche sanitaire doit être obligatoirement jointe lors de l'inscription.
- ❖ Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes figurant sur l'autorisation fournie lors de l'inscription.
- ❖ Pendant les temps de garderie (7H-9H et 17H-19H) les enfants sont sous la surveillance du personnel, cependant aucune activité n'est organisée.
- ❖ Lorsqu'une sortie d'une journée est prévue à l'extérieur, les parents sont informés à l'avance en particulier pour les enfants qui ne fréquentent le centre qu'à la demi-journée.
- ❖ Aucun argent de poche ou objet de valeur ne doit être apporté au centre qui décline toute responsabilité.

Déroulement d'une journée :

- ❑ **7H :** Accueil pour les enfants dont les parents travaillent. (Sans supplément du prix).
- ❑ **9H :** Accueil pour les enfants qui viennent uniquement au centre puis goûter préparé par le personnel.
- ❑ **9h15 – 12h :** Activités diverses avec encadrement par des animateurs diplômés.
- ❑ **12H30 :** Repas (le mercredi).
- ❑ **12H :** Repas (pendant les vacances).

(Les enfants prévus en demi-journée pourront prendre leur repas avec un supplément de prix fixé annuellement)

- ❑ **13H – 14H :** Temps de repos ou de sieste
(Reprise ou arrivée des enfants prévus en demi-journée)
- ❑ **14H – 16H30 :** Activités en groupe puis goûter (préparé par le personnel).
- ❑ **17H :** Fin de la journée au centre. (Reprise possible des enfants par les parents)
- ❑ **17H – 19H :** Temps de garderie. (Sans supplément de prix)

(Les horaires de repas, de sieste et de goûter peuvent varier légèrement en fonction des activités)

Les jours de classe, les horaires de la garderie sont les suivants :

- ❑ **7H – 8H20**
- ❑ **16H30 – 19H**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre :

- Le centre « Ribambelle » au 05 55 27 92 88 ou eMail : alribambelle@ville-seilhac.com
- La mairie de Seilhac au 05 55 27 05 26
- La conseillère municipale en charge de l'Accueil de Loisirs au 05 55 27 06 99